

Direction des rayonnements ionisants et de la santé

# Décision CODEP-DIS-2022-016574 du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire

relative à la prolongation du mandat des membres du Comité d'Analyse des nouvelles techniques et Pratiques médicales utilisant des rayonnements ionisants, dit « CANPRI »

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment le titre IX du livre V;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-48 et R. 1333-50;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 20;

Vu la décision n°026903 du 8 juillet 2019 relative à la constitution du Comité d'analyse des nouvelles techniques et pratiques médicales utilisant des rayonnements ionisants, dit « CANPRI »,

Vu la décision CODEP-DIS-2019-029911 du 8 juillet 2019 relative à la nomination des membres du Comité d'Analyse des nouvelles techniques et Pratiques médicales utilisant des rayonnements ionisants, dit « CANPRI »

## Décide:

#### Article 1er

Le mandat des membres du Comité d'Analyse des nouvelles techniques et Pratiques médicales utilisant des rayonnements ionisants, dit « CANPRI », dont la composition figure ci-après, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2023.

-	Madame	BOLOT	Claire
-	Monsieur	CAILLEUX	Pierre-Etienne
-	Monsieur	CASTELLI	Joël
-	Monsieur	CHATEIL	Jean-François
-	Monsieur	COQUEL	Philippe
-	Monsieur	DE OLIVEIRA	Aurélien
-	Monsieur	DABLI	Djamel
-	Monsieur	DUCOU LE POINTE	Hubert
-	Monsieur	FARMAN	Bardia
-	Monsieur	GARRIGUE	Philippe
-	Monsieur	GERVAIS	Philippe
-	Monsieur	HUGLO	Damien
-	Monsieur	LISBONA	Albert
-	Monsieur	MARCHESI	Vincent
-	Monsieur	NOEL	Georges
_	Monsieur	VUILLEZ	Jean-Philippe

### Article 2

La présente décision entre en vigueur à compter du 10 mai 2022.

#### Article 3

La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 10 mai 2022

# Signé par :

Le directeur général ASN, Olivier GUPTA.